

INSERTION

2018-2021



*L'insertion au cœur
de nos territoires.*

Pacte territorial local pour l'insertion (PTLI)

SDSeI Nive Nivelle

L'alliance du social et de l'emploi





Jean-Jacques LASSERRE
Président du Conseil départemental

Le Département s'est investi depuis plusieurs années pour faciliter l'accès à l'emploi des publics allocataires du RSA.

Ce choix repose sur une conviction forte : « le travail est un facteur d'insertion essentiel de participation à la vie de la cité et d'autonomie de la personne ».

Aujourd'hui, plus que jamais, alors que la situation socio-économique des populations de nos territoires reste difficile, l'insertion doit être un levier au profit des personnes les plus fragiles.

Le Plan Départemental d'Insertion (PDI), adopté à l'unanimité le 29 juin 2017, s'inscrit dans le nouveau projet départemental avec une ambition affirmée d'alliance du social et de l'emploi. Il porte la volonté du Département de décroïsonner ses politiques publiques. La politique Insertion doit donc répondre à un cheminement vertueux permettant d'offrir à tous des opportunités pour sortir de la précarité, de l'isolement social et favorisant le retour à l'emploi. C'est bien une approche de parcours que nous construisons ensemble dans un continuum socio-professionnel favorisant l'insertion sociale et professionnelle de ces personnes.

Le PDI, qui fixe le cadre stratégique départemental, se décline dans le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) signé avec les partenaires départementaux œuvrant aussi en matière d'insertion. Le Département a aussi souhaité une déclinaison sur les sept territoires des Services Départementaux des Solidarités et de l'Insertion (SDSsel) par l'élaboration de Pactes Territoriaux Locaux pour l'Insertion (PTLI).

La politique Insertion s'inscrit dans une démarche partenariale avec l'ensemble des institutions et des acteurs du social et de l'emploi ; elle est inscrite dans le projet départemental d'action sociale qui est au cœur des territoires au même titre que les autres politiques relevant de la compétence du Département.



Trois questions à Anne-Marie BRUTHÉ, Conseillère départementale :

En quoi ce PTI est différent du précédent ?

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) a une ambition affirmée d'alliance du social et de l'emploi, ce dans une approche de parcours construit avec la personne en recherche d'emploi et les socio-professionnels. Le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) formalise la démarche partenariale des acteurs de l'insertion et de l'emploi. L'idée est d'agir ensemble dans l'accompagnement vers l'emploi tout en répondant aux besoins des entreprises du territoire. C'est donc un ensemble de partenaires qui est engagé à nos côtés pour à la fois élaborer ce PTI et le mettre en œuvre avec 17 fiches action répondant aux orientations du Plan Départemental d'Insertion. Ce PTI est bien un cadre partenarial qui doit nous permettre d'ajuster notre politique d'insertion aux regards des besoins et des évolutions nécessaires ; d'autres partenaires pourront venir nous rejoindre s'ils le souhaitent.

Pourquoi des PTLI ?

La réorganisation territoriale des services du Département acte la volonté de notre collectivité d'être un acteur de proximité. La territorialisation est une chance pour les politiques d'insertion parce que les besoins des territoires sont différents et que les réponses doivent être nécessairement différentes. En résumé, si le Programme Départemental d'Insertion permet de « penser globalement » la politique d'insertion, le Pacte Territorial Local pour l'Insertion (PTLI) permet « d'agir localement ».

Quel est votre regard sur l'insertion ?

Le contexte actuel de pénurie de ressources humaines dans plusieurs secteurs d'activité justifie que l'insertion ne soit plus une politique réservée aux professionnels du social, les entreprises ont à s'emparer de cette problématique. Ils le font déjà puisque plus de 330 entreprises de notre département adhèrent aux Groupements d'Employeurs d'Insertion et de Qualification (GEIQ). L'entreprise est le lieu d'insertion professionnelle ; nous avons à travailler ensemble, professionnels de l'insertion, de l'emploi, de l'entreprise et de la formation. La démarche partenariale impulsée par le Programme Départemental d'Insertion va dans ce sens, tout comme le dispositif de l'Accompagnement global. Le Plan Pauvreté reprend également, dans sa stratégie, l'alliance du social et de l'emploi. Parce que réinsérer une personne dans l'emploi, c'est lui offrir un emploi tout en l'accompagnant dans la recherche de solution de mobilité, de logement, de garde d'enfant... selon le territoire où il se trouve. Lorsque je suis allée sur les territoires j'ai pu mesurer l'engagement des professionnels, j'ai découvert les différentes démarches partenariales en cours, et tout ceci me conforte dans l'idée que le Pacte Territorial Local pour l'Insertion est un véritable outil qui aide à la formalisation, au renforcement, au développement des partenariats existants. Cette démarche contribue à l'efficacité de notre politique d'Insertion.

Sommaire

1. Pourquoi un Pacte Territorial Local pour l'Insertion ?	5
2. Les enjeux de l'insertion sur le territoire	8
3. La déclinaison territoriale du Programme Départemental d'Insertion	13
4. Les chantiers partenariaux à engager	19
5. Le pilotage, le suivi et l'évaluation du Pacte	34

1

Pourquoi un Pacte Territorial Local pour l'Insertion ?

Le Département est un acteur majeur en matière de cohésion sociale et d'insertion. Au-delà de ses compétences obligatoires, en particulier le Revenu de Solidarité Active (RSA), le Conseil départemental s'engage dans des démarches actives pour lutter contre la précarité et améliorer l'insertion tant sociale que professionnelle des habitants des Pyrénées-Atlantiques.

Le PDI, adopté à l'unanimité le 29 juin 2017, s'inscrit dans le nouveau projet départemental avec une ambition affirmée d'alliance du social et de l'emploi. Il porte la volonté du Département de décloisonner ses politiques publiques.

La politique Insertion est mise en œuvre dans une démarche partenariale avec l'ensemble des institutions et des acteurs du social et de l'emploi.

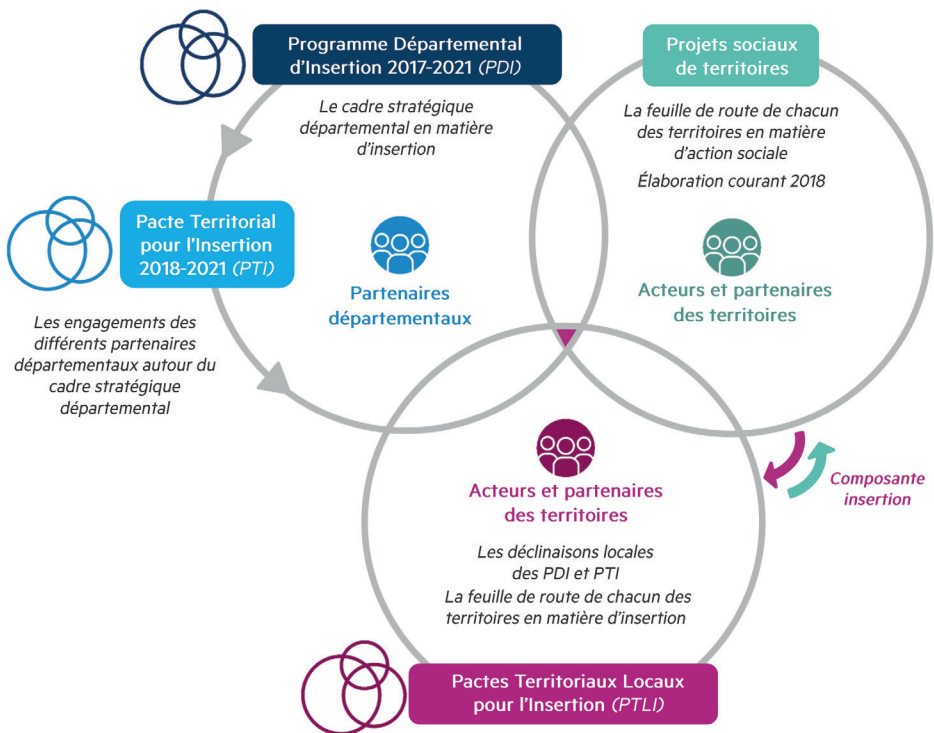
Si la loi n'a pas prévu explicitement la formalisation de Pactes Territoriaux d'Insertion à l'échelle infra-départementale, elle en laisse cependant la possibilité. Le PDI, qui fixe le cadre stratégique départemental, se décline aussi dans le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) signé avec les partenaires départementaux œuvrant aussi en matière d'insertion.

En Pyrénées-Atlantiques, la conclusion d'un pacte partenarial pour chaque territoire apparaît comme une opportunité et le Département a souhaité une déclinaison sur les 7 territoires des Services Départementaux des Solidarités et de l'Insertion (SDSeI) par l'élaboration de Pactes Territoriaux Locaux pour l'Insertion (PTLI).

- Le Pacte Territorial Local d'Insertion se situe dans le droit fil de la territorialisation des services du Département. Il traduit la volonté du Département d'être au plus proche des usagers et en synergie avec les partenaires locaux. Le PTLI trouve ainsi naturellement sa place par rapport aux projets sociaux de territoire dont il constitue le volet insertion. Il mettra ainsi en œuvre l'indispensable transversalité de la politique d'Insertion en cohérence avec l'ensemble des grandes politiques déployées sur les territoires par le Département.
- Le Pacte Territorial Local pour l'Insertion, dans le contexte de la mise en place de la nouvelle organisation territoriale, constitue une opportunité pour décliner et mettre en œuvre la politique d'Insertion du Département. Chaque territoire décline ainsi les engagements du PDI quant à l'accueil et l'orientation du public, l'accompagnement des personnes, la construction de parcours d'insertion, le

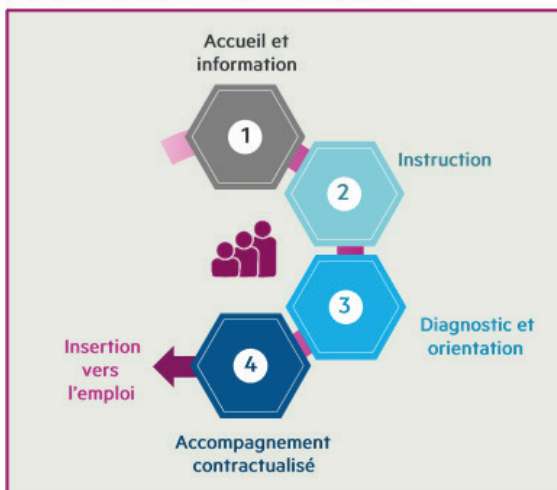
développement d'outils à même d'appuyer les personnes dans leur parcours d'insertion. Le PTLI garantit ainsi le respect des principes départementaux énoncés dans le cadre du PDI tout en tenant compte des ressources, particularités partenariales et territoriales existantes.

- Le Pacte Territorial Local pour l'Insertion s'ancre dans la richesse et la diversité des réalités territoriales. Chaque territoire doit composer avec un contexte socioéconomique différent, des ressources économiques qui lui sont propres, des profils de publics différents et des partenaires locaux singuliers. La thématique de l'insertion doit être partagée en proximité avec les acteurs du territoire. Les acteurs institutionnels et leurs échelons déconcentrés, lorsqu'ils existent, mais également les acteurs associatifs et les opérateurs qui interviennent au plus près des publics. Ces partenaires territoriaux sont en capacité non seulement de donner corps à la politique d'Insertion départementale mais surtout peuvent l'adapter aux besoins des publics et des ressources mobilisables. Cette démarche partenariale permettra d'incarner l'incontournable transversalité de la politique d'Insertion en conjuguant les compétences de l'ensemble des acteurs, que cela soit sur le champ social ou celui de l'accès à l'emploi.



Le PTLI a aussi pour objet de garantir le bon fonctionnement des différentes étapes de la chaîne d'insertion (voir ci-contre) sur le territoire, afin de répondre pleinement aux ambitions du PDI de ce point de vue.

Les fonctions de la chaîne d'insertion

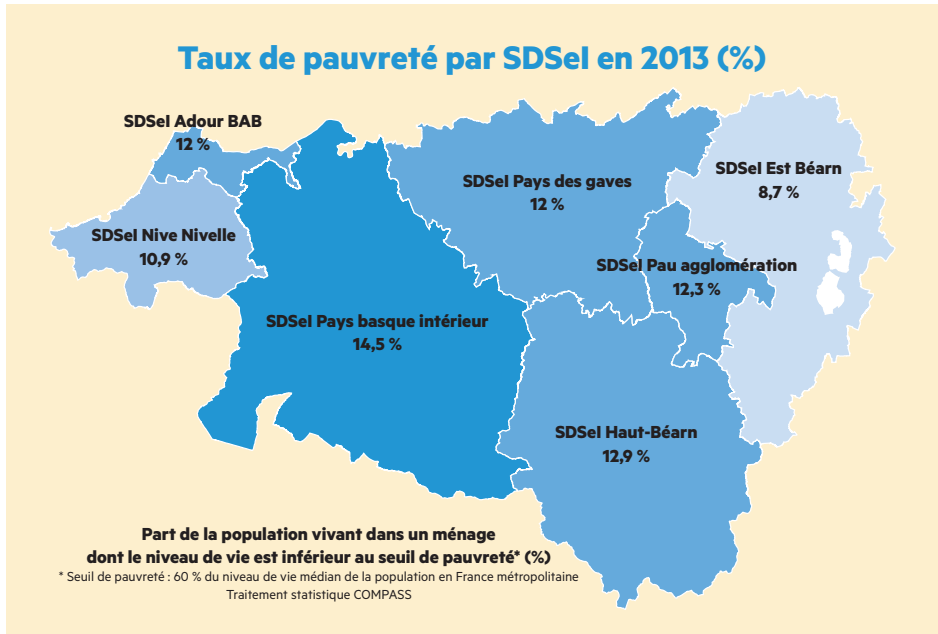


2

Les enjeux de l'insertion sur le territoire

Le Territoire du SDSel Nive Nivelle, par sa diversité géographique, sociologique et économique, illustre bien les différentes composantes du département. C'est un **territoire dynamique et attractif** qui présente à la fois des zones urbaines sur la côte sud basque, des zones semi rurales en proximité de la côte et des zones rurales plus éloignées et isolées. Cette hétérogénéité représente une richesse comme en atteste la croissance démographique, la plus forte du département.

Soutenue par un solde migratoire positif, sa population a crû au cours des dernières années, pour atteindre 103 488 habitants, soit 16 % de la population départementale.



Le territoire, fortement résidentiel, attire de nouveaux arrivants plutôt jeunes, assez qualifiés et actifs, qui s'installent sur le territoire pour bénéficier de la qualité de vie, de la proximité relative avec le bassin d'emploi de la côte basque et profiter des conditions de logement plus accessibles. Il concentre ainsi 34 640 emplois en 2013, soit 12,8% des emplois du département. Leur nombre est en forte progression, à raison de +8,1% par an entre 2008 et 2013, contre +2,2% par an en moyenne dans le

département. C'est donc un **territoire créateur d'entreprises et d'emplois**.

En comparaison avec les moyennes de référence, la population du territoire du SDSel Nive Nivelle reste **relativement moins marquée par la pauvreté** : en 2013, 10,9 % des habitants y vivent sous le seuil de pauvreté, contre 14,5 % en France métropolitaine à la même date . En conséquence, 3 517 ménages du territoire étaient bénéficiaires des minima sociaux (AAH ou RSA socle) en 2015, soit 7,4 % des ménages (contre 9 % relevé en France métropolitaine) . Ce sont 1 634 ménages qui sont allocataires du RSA en 2015.

Pour autant, de **nombreuses problématiques restent prégnantes**, et attirent l'attention des partenaires du PTLI :

Les situations de précarité économique existent et se conjuguent avec l'isolement et les difficultés de mobilité qui impactent fortement les parcours d'insertion



En 2013, **43 %** des ménages étaient constitués d'adultes vivant seuls, contre **35 %** en France métropolitaine.



16,4 % des femmes et **17,2 %** des hommes vivant seuls vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2013.



En 2013, les familles monoparentales représentent **7,6 %** des ménages, contre **6,9 %** dans le département.



28 % de la population vivant en famille monoparentale vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2013.

*SIG Politique de la Ville, CGET ; Données FILEAS décembre 2015,
Fichiers des allocataires des Caf, Source Cnaf*



Les résidences principales sont occupées à **14,5 %** par des locataires du parc social, contre **9,6 %** dans le département.

+1,1 % de logements par an entre 2008 et 2013, contre **1,7 %** dans le département.

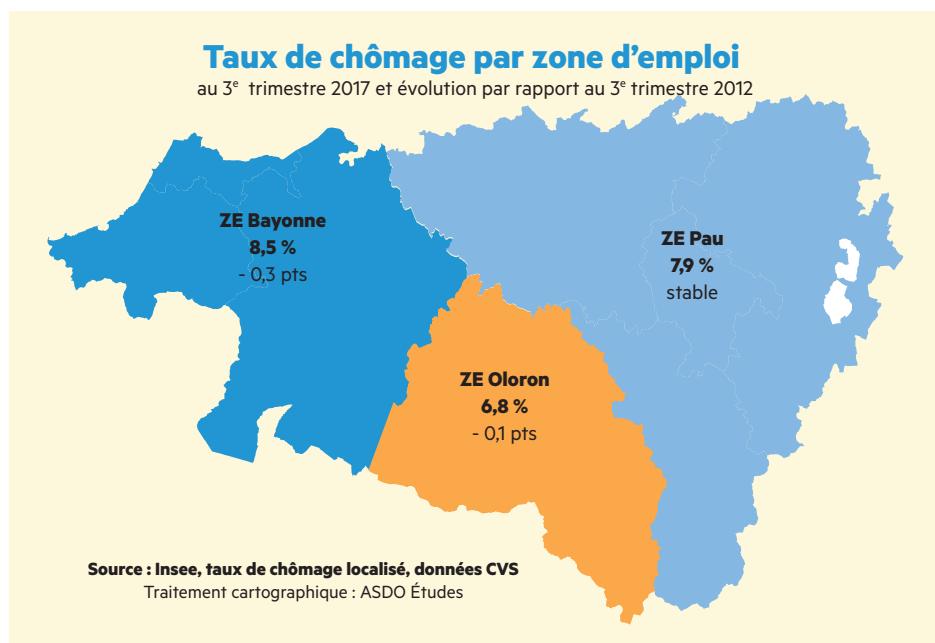
*Observatoire des Pyrénées Atlantiques,
Portrait social de territoire SDSEI Pau Agglomération, CD 64 – Compas ; Données CD 64*

sociale, d'accès à la santé, à la formation et à l'emploi.

Ces problématiques concernent de manière accrue certaines catégories de ménages sur-représentées sur ce territoire. Ce sont notamment les jeunes, les personnes vivant seules (dont la part a très fortement augmenté) et les familles monoparentales (dont le territoire connaît la plus forte augmentation du département) qui sont particulièrement concernées.

Malgré une progression du nombre de logements (+2,2% sur le territoire contre 1,7% au niveau national) et une production de logements dans le parc social dynamique, le territoire du SDSel se caractérise par une forte tension pour l'accès au logement des ménages les plus fragiles, surtout sur le sud du territoire. Cette situation est également majorée par la fréquence des situations de sous-peuplement des logements (64% des ménages en 2013), notamment dans le parc public, le poids des résidences secondaires et l'attractivité du territoire pour des ménages n'en étant pas issus. Le secteur de la côte basque concentre ainsi la majorité des demandes de logements sociaux du département ce qui allonge les délais d'attribution.

Le taux de chômage enregistré dans la zone d'emploi de Bayonne s'élève à 8,5% de la population active du territoire au 3^e trimestre 2017 . Il enregistre un recul de -0,3 pts par rapport au 3^e trimestre 2012 et reste plus contenu qu'à l'échelle



nationale (9,7% au 3^e trimestre 2017). Le territoire du SDSel Nive Nivelle bénéficie du dynamisme du bassin d'emploi du Pays Basque, dont il fait partie. Celui-ci constitue le 2^e bassin le plus recruteur de la région (après celui de Bordeaux), avec 10 441 intentions d'embauche exprimées en 2017.

Pour autant, **le territoire reste confronté à plusieurs enjeux importants du point de vue de l'accès à l'emploi et à la formation :**

Près de 1360 jeunes de 15 à 24 ans n'étaient ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation en 2013, soit 14,5% des jeunes de cette tranche d'âge résidant sur le territoire du SDSel (contre 14% en moyenne dans le département). Ce constat conforte les partenaires du PTLI dans la nécessité d'accompagner l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de moins de 26 ans, qui représentent 15,7% des demandeurs d'emploi du Pays basque, contre 12,4% en moyenne dans le département.

L'activité saisonnière occupe une place particulièrement importante dans le marché de l'emploi local. Elle représente 46% des projets de recrutement exprimés dans le bassin du Pays basque en 2017, contre 39% en France métropolitaine.

Même si le territoire du SDSel Nive Nivelle se caractérise par un niveau de qualification plus élevé qu'en moyenne, la part de la population non diplômée reste importante (26,4% de la population des 15 ans ou plus non scolarisés, contre 31% en France métropolitaine). Dans un contexte où les métiers évoluent, la montée en compétences et l'accès à la formation pour améliorer l'employabilité sont des enjeux partagés par les différents partenaires du PTLI.

Il l'est d'autant plus que près de deux projets de recrutement sur cinq sont jugés difficiles à pourvoir par les employeurs, en particulier dans les secteurs des services à la personne et de l'hôtellerie-restauration. Ce constat invite les partenaires du PTLI à poursuivre et à renforcer leurs actions en matière de rapprochement des offres et des demandeurs d'emploi.

En s'appuyant sur ces constats, les partenaires du PTLI ont identifié les forces et les faiblesses du territoire du SDSel Nive Nivelle (voir synthèse ci-après) du point de vue des enjeux liés à l'insertion sociale et professionnelle de ses habitants. Ce travail a permis d'identifier plusieurs objets de travail prioritaires, qui concentreront leurs efforts pour les années à venir.

Les forces de notre territoire en matière d'insertion...

Un territoire attractif et dynamique qui attire de nouveaux arrivants, plutôt jeunes, qualifiés et actifs.

Une population relativement moins marquée par la pauvreté qu'au niveau national (même si certaines problématiques restent prégnantes).

Un bassin d'emploi dynamique sur la zone du territoire de la côte basque, s'appuyant sur des secteurs qui recrutent (services à la personne, hôtellerie-restauration) et apportant de véritables opportunités pour le territoire.

Un dense réseau de partenaires locaux œuvrant sur le Pays basque en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des habitants les plus fragiles.

Un partenariat bien développé avec la Mission Locale Pays basque permettant de coordonner l'effort en faveur de l'Insertion des jeunes et avec la « mission formation » du Conseil Régional, facilitant ainsi l'accès à la formation des personnes accompagnées.

Ses faiblesses ...

Un bassin d'emploi concentré plutôt sur la côte basque, imposant des déplacements et une capacité de mobilité pour les personnes résidant dans les zones plus rurales pour accéder à l'emploi.

Une forte progression des personnes bénéficiaires de l'AAH (+23%) mettant en évidence la nécessité de prendre en compte la question de la santé, d'autant que 35 % des bénéficiaires du RSA sont dans le dispositif depuis plus de 5 ans, souvent du fait de problématiques liées à la santé.

Des personnes isolées, vivant seules et des familles monoparentales particulièrement exposées à la précarité.

Malgré un contexte assez favorable, une part importante de jeunes non insérés, rencontrant des difficultés d'accès au logement, à la formation et à l'emploi.

Une activité saisonnière importante, pouvant complexifier l'accès à un emploi pérenne et durable et générer de la précarité.

Des employeurs qui peuvent rencontrer des difficultés de recrutement, en particulier autour de certains secteurs/métiers « en tension » (services à la personne, hôtellerie-restauration) et méconnaissent les publics en insertion.

Un accès au logement souvent problématique, notamment dans le parc public, pour les personnes les plus fragiles du fait de la fréquence des situations de sous-peuplement des logements, du poids des résidences secondaires et de l'attractivité du territoire générant une forte demande.

Une problématique administrative liée à la spécificité transfrontalière du sud du territoire pouvant être un frein à l'insertion du public en recherche d'emploi et arrivant de l'Espagne.

Une problématique spécifique liée à la proximité avec le Pays basque espagnol entraînant des situations complexes pour un public ne maîtrisant pas la langue.

Même si le territoire Nive Nivelle est situé à l'interface entre l'Espagne et les Landes (zone de Tarnos), des coopérations « transfrontalières » en faveur de l'accès à l'emploi (permettant de dépasser les limites administratives) pourraient davantage être développées.



Ses opportunités pour l'avenir...

Au regard des difficultés que rencontrent une part importante des jeunes du territoire, ayant plus de difficultés à s'insérer avec une part importante de jeunes de 15/24 ans non diplômés, ni scolarisés, ni en formation ou en emploi, les partenaires du PTLI souhaitent réfléchir aux actions pouvant **favoriser l'insertion des jeunes** dans toutes ses dimensions : santé, autonomie, mobilité, logement, formation, emploi.

Ils souhaitent également pouvoir **intégrer les enjeux de santé dans le parcours d'insertion**, considérant ainsi que cette problématique représente un frein majeur pour l'accès à l'insertion durable et à l'emploi, notamment au regard des bénéficiaires du RSA de longue durée qui, malgré l'accompagnement proposé, n'arrivent pas à sortir du dispositif.

Les partenaires du PTLI valident par ailleurs la nécessité de **rapprocher le monde de l'entreprise des enjeux de l'insertion**, notamment afin de faciliter une meilleure connaissance des différents acteurs et de mieux faire connaître les caractéristiques des parcours d'insertion auprès des employeurs. La difficulté de recrutement dans certains secteurs, la spécificité d'une population transfrontalière arrivant sur le territoire pour des questions économiques et donc en recherche d'emploi, la saisonnalité de certains emplois sont autant de questions qui pourront faire l'objet d'une réflexion partenariale.

La déclinaison territoriale du PDI

Axe 1 - Un accueil et une orientation réactifs

Rappel des objectifs départementaux.

Parce que le temps des personnes que nous accompagnons n'est pas le même que celui de nos institutions, les différentes étapes de notre organisation permettant de les accueillir et de les orienter se doivent être rapides, fluides, pertinentes, pour aboutir à la proposition d'un parcours et d'outils d'accompagnement adaptés. Compte tenu de ces objectifs, le Département et ses partenaires se sont fixés pour objectifs :

- De réaliser **une évaluation performante des situations, en s'appuyant sur** les capacités des personnes, leurs compétences et leurs ressources professionnelles et/ou sociales.
- De déterminer le type de parcours le plus adapté à la situation de chacun, en gardant à l'esprit que l'insertion professionnelle est la finalité de l'accompagnement qu'ils mettent en œuvre.
- De réaliser ce travail d'évaluation et d'orientation en s'appuyant sur un principe de réactivité (permettant à l'accompagnement de commencer au plus tôt) et d'implication de la personne (en lui permettant de faire valoir ses choix, sur la base d'une bonne information sur l'offre d'insertion et d'accompagnement existante).
- D'outiller cette étape de diagnostic et d'orientation (selon une méthode et des outils partagés), afin de faciliter la convergence des pratiques et de forger une culture commune à l'ensemble des intervenants.

Pour cela, le territoire du SDSel Nive Nivelle, s'engage à :

- Offrir un accueil au public, une information de qualité et garantir une instruction et une ouverture réactive des droits au RSA en direction des usagers se présentant sur les quatre sites de Saint-Jean-de-Luz, Hendaye, Ustaritz et Cambo-les-Bains afin de permettre, à chaque personne en faisant la demande, d'être reçue et accompagnée dans son accès au droit. Pour ce faire, l'ensemble du personnel administratif sera formé au dispositif RSA et notamment aux procédures d'instruction.

- Mettre en place des séances d'information collective en partenariat avec la CAF afin d'apporter aux demandeurs une information générale sur les droits et devoirs liés au RSA et sur la procédure dématérialisée de la CAF, permettant ainsi de sécuriser le droit du bénéficiaire, de lutter contre les ruptures de droits et les indus. Ces temps d'information devront permettre également de réaliser le diagnostic et l'orientation des personnes reçues.
- Organiser des Cellules d'Orientation sur les sites d'Ustaritz et Saint-Jean-de-Luz afin de réaliser le diagnostic personnalisé et l'orientation du bénéficiaire vers le référent le plus adapté à sa situation. La participation de partenaires (CCAS, SESP, BETILAN) sera pérennisée car apportant une réelle plus-value à travers un regard croisé socio-professionnel.
- Garantir, à l'issue des Cellules d'Orientation, un Référent Unique pour chaque bénéficiaire du RSA en s'appuyant sur les quatre types d'accompagnement définis dans le PDI (accompagnement professionnel, accompagnement en parcours socio-professionnel, accompagnement en parcours social, parcours de veille sociale) et en mobilisant le bénéficiaire dans le choix de son orientation. Un référentiel technique à destination des professionnels sera rédigé pour accompagner cette étape.

Axe 2 - Des parcours d'insertion adaptés aux besoins

Rappel des objectifs départementaux.

À travers le PDI 2018-2021, le Département se fixe pour objectif d'adapter l'accompagnement des personnes à leur situation et à leurs besoins, en diversifiant les modalités d'accompagnement proposées.

Pour cela, le territoire du SDSel Nive Nivelle s'engage à :

- Organiser les modalités d'un suivi efficace des parcours individuels d'insertion en s'appuyant sur le référentiel départemental d'accompagnement.
- Organiser un suivi régulier des portefeuilles des référents uniques (RU) : le suivi des portefeuilles des RU sera organisé par l'équipe de cadres, chefs de service et/ou experts, que ce soit avec les RU du SDSel et les RU partenaires au regard des quatre parcours identifiés dans le PDI et en veillant à garantir la fluidité sans figer le bénéficiaire dans un type d'accompagnement. A cet effet, des entretiens individuels seront organisés à échéance régulière (chaque trimestre).

- Faire de la contractualisation un véritable outil mobilisant le bénéficiaire dans son parcours et engageant le professionnel RU dans un accompagnement dynamique en utilisant « la boîte à outils » du PDI. Les professionnels seront accompagnés techniquement et encouragés à se saisir de toutes les prestations ouvertes aux bénéficiaires du RSA et au-delà, au public en insertion.
- Maintenir le taux de contractualisation sur l'ensemble du SDSel : les Contrats d'Engagements Réciproques (CER) seront validés par les cadres des quatre sites du SDSel. Le Chef de Service Développement Territorial et Insertion assurera le suivi global et la validation des CER des ALIE et des partenaires RU extérieurs. Les référents uniques et les agents administratifs seront mobilisés sur la complétude des dossiers dans le logiciel SOLIS, permettant ainsi d'assurer un meilleur suivi et de repérer et traiter les bénéficiaires du RSA sans référent unique.
- Organiser et formaliser les conditions d'entrée en parcours en veille sociale à travers un support technique proposant des critères d'entrée et de suivi afin de ne pas figer les bénéficiaires dans cette modalité d'accompagnement.
- Mieux définir les modalités de l'accompagnement « santé », que ce soit en RU ou en intervention spécialisée afin de valoriser l'apport spécifique des infirmières du SDSel et de recentrer leurs accompagnements sur le champ de l'accès aux soins et/ou de l'accompagnement à la reconnaissance et à l'acceptation d'un problème de santé impactant l'insertion.
- Organiser et gérer la Commission Insertion Territorialisée (Equipe Pluridisciplinaire) en l'animant et en organisant la représentativité des partenaires et des usagers du territoire. Les cadres du SDSel seront mobilisés en tant que membres de cette instance. L'animation en sera assurée par le Chef de Service Développement Territorial et Insertion. Afin de sécuriser cette instance, un binôme de gestionnaires administratifs référents seront garants de tout le processus au niveau du SDSel. La représentativité des usagers sera mise en œuvre selon les modalités déterminées par le projet départemental.
- Mettre en place l'animation territoriale du réseau des professionnels et plus largement des partenaires du champ de l'insertion et assurer la coordination en veillant à déployer tous les dispositifs du PDI. Le Chef de Service Développement Territorial et Insertion en charge de cette mission, réunira régulièrement les acteurs de l'Insertion qu'ils soient professionnels du SDeI ou partenaires.

Axe 3 - Des parcours vers l'emploi renforcés

Rappel des objectifs départementaux.

Le PDI 2017-2021 se fixe pour objectif de travailler davantage sur la construction de parcours vers l'emploi, en cohérence avec les besoins des employeurs du territoire. En lien avec ses partenaires, le Département cherche ainsi :

- À renforcer la coopération entre les partenaires autour des métiers émergents et des besoins des entreprises.
- À favoriser la montée en compétences de l'ensemble des professionnels mobilisés sur l'accompagnement des personnes, autour des enjeux d'accès à l'emploi et à la qualification.
- À rapprocher les opportunités d'emploi et les personnes accompagnées, en élaborant une candidathèque, en développant l'accès à la formation, en facilitant les périodes d'immersion en entreprises, en continuant à soutenir et à développer le champ de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), en développant le recours aux clauses d'insertion et en développant des relations régulières avec les acteurs économiques du territoire.

Pour cela, le territoire du SDSel Nive Nivelle s'engage à :

- Développer une meilleure coopération et transversalité des interventions au sein du SDSel entre les différents RU. La participation des RU sociaux et ALIE aux Cellules d'Orientation, la participation de tous les professionnels aux instances techniques (CTE), seront de nature à développer de nouvelles pratiques et à mobiliser les travailleurs sociaux dans la prescription des actions du PDI, favorisant ainsi « l'horizon emploi » pour chaque personne en fonction de ses possibilités et potentialités.
- Poursuivre la collaboration étroite avec les services de la formation professionnelle portée par la Région. Les ALIE ayant la possibilité de prescrire des formations via la plateforme « Aquitaine Métiers », des rencontres régulières seront organisées afin de maintenir un bon niveau de connaissance des différents dispositifs de la formation des adultes.
- Développer une coopération étroite avec les agences locales pour l'emploi de Pôle Emploi via des liens réguliers avec les conseillers « correspondants RSA » des Agences de Biarritz et Saint-Jean-de-Luz, notamment à travers un partage des offres d'emploi et des CV.

- Garantir la mise en œuvre de la convention de partenariat avec Pôle Emploi autour de « l'accompagnement global » des publics en insertion : inciter les professionnels sociaux à orienter vers Pôle Emploi les personnes pouvant relever de ce type d'accompagnement et mettre en œuvre l'élargissement de cette convention au public bénéficiaire du RSA accompagné par nos services et par nos partenaires (CCAS de Saint-Jean-de-Luz).
- Favoriser une meilleure connaissance entre les groupements et réseaux d'employeurs, les professionnels de l'insertion et le public en insertion et en recherche d'emploi (cf. Groupe 3 du PTLI Nive Nivelle)
- Apporter une attention particulière :
 - au suivi des parcours des salariés en insertion au sein des Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE). Les ALIE participeront aux Comités de suivi ou aux Comités Techniques d'Animation (ADELI) existants dans les structures de l'IAE présentes sur le territoire. Les professionnels du SDSel seront mobilisés pour orienter les bénéficiaires vers ces structures offrant une première marche vers un retour à une activité salariée.
 - à l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans en lien avec la Mission Locale en étant partie prenante des commissions du Fonds d'Aide aux Jeunes et Garantie Jeunes et en travaillant en complémentarité auprès de ces jeunes pouvant être accueillis aussi bien au sein de la Mission Locale que dans les services du SDSel en prévention de l'entrée dans le dispositif RSA à 25 ans (cf. Groupe 1 du PTLI Nive Nivelle).

Axe 4 - Des outils à développer pour mieux répondre aux besoins

Rappel des objectifs départementaux.

Au regard du diagnostic réalisé à l'occasion de l'élaboration du PDI 2017-2021, le Département souhaite s'associer à ses partenaires pour renforcer les outils à la disposition des référents afin de mieux répondre à certains besoins aujourd'hui insuffisamment couverts. Quatre thématiques d'intervention ont été particulièrement identifiées :

- Le soutien à la mobilité, notamment en capitalisant sur les expériences initiées sur plusieurs territoires, en développant l'information et la communication autour des offres existantes soutenant des plateformes de soutien à la mobilité mutualisant

les ressources avec les partenaires.

- L'accès aux soins, en travaillant notamment avec l'Agence Régionale de Santé et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour faciliter l'accès aux soins des personnes rencontrant des problématiques de santé physique et/ou psychique, ainsi qu'en construisant des parcours d'accompagnement spécifiques pour ces personnes.
- L'accès et le maintien dans le logement, en s'appuyant notamment sur les actions développées au titre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).
- Le développement du lien social, pour rompre l'isolement, notamment en s'appuyant sur la mobilisation de l'ensemble des structures de proximité (centres sociaux, espaces de vie sociale, réseau associatif, CCAS, actions collectives diverses etc.).

Pour cela, le territoire du SDSel Nive Nivelles s'engage à :

- Mettre en œuvre plusieurs chantiers locaux afin de renforcer les outils disponibles pour faciliter l'insertion des personnes accompagnées notamment autour des questions de :
 - L'insertion des jeunes dans toutes ses dimensions (santé, autonomie, mobilité, logement, formation, emploi).
 - La prise en compte de la santé dans le parcours d'insertion.
 - Le rapprochement du monde de l'entreprise des enjeux de l'Insertion.
- Développer une approche collective à travers des Ateliers animés par les ALIE et réunissant des bénéficiaires du RSA autour de thématiques. Cette approche permet déjà de mobiliser les bénéficiaires dans leur projet et de favoriser le partage d'expériences tout en rompant l'isolement. Ces ateliers seront peu à peu déployés sur les sites en s'appuyant sur d'autres professionnels ressources, voire des partenaires pour enrichir leur contenu et leur fréquence.
- Travailler avec nos partenaires des communes et nos partenaires associatifs pour mieux répondre aux besoins du public en insertion en s'appuyant notamment sur l'offre existante et en réfléchissant dans le cadre des chantiers du PTLI et du Projet Social de Territoire à des actions innovantes et co-construites.
- Organiser une Commission Insertion Territorialisée permettant d'examiner l'ensemble des dossiers individuels dans le champ de l'insertion. Cette instance partenariale traitera entre autre de l'accès et du maintien dans le logement des personnes relevant du PDALHPD (accompagnement à la recherche et à l'accès,

à l'accès et au maintien par le dispositif du FSL, FAPI...), de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle avec Pôle Emploi (accompagnement global), du contrôle du respect des droits et devoirs des bénéficiaires RSA à travers l'examen des situations (Equipe pluridisciplinaire droits et devoirs) de façon collégiale, de l'insertion des jeunes à travers le dispositif du Fonds d'aide aux Jeunes.

- Participer à la prévention des expulsions locatives du territoire présentées en Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX), notamment par la remontée d'informations sur les situations individuelles et par la participation du Chef de Service Développement Territorial et Insertion à cette instance.
- Participer à la commission partenariale du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) visant à étudier les dossiers pour un accès à un hébergement d'urgence ou à un logement d'insertion.

4

Les chantiers partenariaux à engager

Afin d'organiser sur le territoire l'intervention conjointe du Département et de ses partenaires locaux, le Service Départemental des Solidarités Et de l'Insertion (SDeEI) Nive Nivelle a engagé une concertation partenariale au début de l'année 2018. Plusieurs temps de travail ont permis d'identifier différents chantiers communs, répondant aux problématiques et aux enjeux propres au territoire en matière d'insertion.

Une réunion de lancement organisée le 22 février 2018 a permis de mobiliser les partenaires autour de thématiques identifiées et de les engager à réfléchir et à élaborer des actions permettant de répondre à ces problématiques.

Quelques principes

- Plusieurs actions peuvent être imaginées pour chaque chantier.
- Ces chantiers peuvent s'appuyer sur des actions déjà existantes, mais doivent aussi chercher à se projeter à moyen terme pour aller plus loin.
- Trois chantiers ont été à ce stade identifiés. Bien entendu ces 3 chantiers ne sont pas exclusifs d'autres initiatives qui pourraient voir jour ces prochaines années.

Chantier 1 – Faciliter l’insertion des jeunes dans ses dimensions santé, autonomie, mobilité, logement, formation, emploi

Extraits des échanges partenariaux du 22 février :

« De nombreux freins sont repérés comme impactant fortement l’insertion des jeunes sur un Territoire pourtant moins marqué par la pauvreté et bénéficiant d’une dynamique forte en matière de créations d’emplois. Le territoire se révèle très hétérogène à cet égard avec le repérage par la Mission Locale de jeunes inadaptés au marché de l’emploi classique avec une altération des comportements sociaux qui génèrent une impossibilité d’accéder à l’emploi et à l’autonomie. Le dispositif de la Garantie Jeunes permet de repérer tout un public de jeunes en grandes difficultés, ayant besoin de reprendre des savoirs de base avant d’envisager l’accès à l’emploi et à une autonomie de vie. Les problématiques de santé sont aussi prégnantes dans le processus d’insertion et sont à prendre en compte. Il existe une forte diversité et disparité des profils notamment en lien avec la commune d’appartenance.»

« Les CAL ont du mal à favoriser l’entrée d’un jeune dans un logement, considérant le plus souvent que les familles sont prioritaires (fortes demandes de familles monoparentales, de ménages précaires). La problématique de l’accès au logement pour les jeunes du territoire est une vraie question. Le dispositif de « Colocation jeunes » est une forme de réponse. »

« Les dispositifs EMA sont des outils de l’orientation pour les jeunes qui ne sont pas assez connus et utilisés, notamment au Pays basque. Ces plateformes d’orientation sont ouvertes aussi bien aux jeunes qu’au public adulte. Il y a un gros travail à faire auprès des parents et des jeunes sur les représentations des métiers. »

« Il est primordial de recenser les besoins en recrutement des entreprises pour les mettre en adéquation avec les souhaits de formation de jeunes. Il est nécessaire de travailler sur les représentations des métiers en tension pour faire évoluer les regards négatifs ».

Axe local 1

Faciliter l'insertion des jeunes

Fiche projet 1

Favoriser l'accès des jeunes au logement temporaire et/ou pérenne

Constat

- Les jeunes de 11-24 ans représentent 13,6% de la population du territoire.
- 15,7% des demandeurs d'emploi du Pays Basque sont des jeunes.
- 63,8% des jeunes sont logés chez leurs parents pour seulement 12,7% en logement autonome.
- Fréquence des situations de sous-peuplement des logements, poids des résidences secondaires et attractivité du territoire génèrent une forte demande de logements locatifs.
- Les bailleurs privés demandent des garanties financières importantes et privilégient les candidats présentant des ressources suffisantes et un cautionnaire solide.
- Absence d'offre de logements temporaires spécifiquement destinés aux jeunes sur l'ensemble du SDSel.
- L'entrée en FJT est conditionnée à des ressources régulières et suffisantes pour honorer les charges. L'offre est concentrée sur la côte littorale et ne répond pas aux besoins du reste du territoire.

Les objectifs visés

- Favoriser la prise d'autonomie du jeune dès lors qu'il entre en formation ou accède à un emploi et soutenir le parcours d'insertion.
- Développer une diversité de dispositifs de soutien et de garanties adaptées à chaque jeune.
- Mettre en relation l'offre et la demande de logements.
- Soutenir les jeunes accédants à un premier logement via un dispositif spécifique « d'accompagnement social lié au logement ».

Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1 Logement temporaire Recenser, développer, rendre visible et coordonner l'offre de logements meublés chez l'habitant pour les jeunes étudiants, en insertion professionnelle ou salariés	Co-pilotage Département/ opérateur	2019	Démarcher les communes afin de recenser l'offre de logements meublés et de logements disponibles et organiser la mise en relation avec les jeunes demandeurs Faire connaître aux communes et aux bailleurs les différentes possibilités de valoriser leurs logements ou chambres disponibles	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

2	Développer la location ou colocation temporaire	Opérateur	2019	Partenariat à construire entre les opérateurs et les acteurs institutionnels Financement à rechercher (Etat, Département, Communes, CAPB, privé, FSE) Construire le ou les dispositifs permettant de garantir l'accès à la location ou sous-location (juridique, financier, modalités de l'inter-médiation locative...)	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
3	Logement pérenne Favoriser l'accès au parc social ou privé en développant un accompagnement spécifique des jeunes et/ou la sous-location (avec bail glissant) sur la recherche et le soutien à l'accès	Opérateur Porteur de projet : structure acceptant de développer de nouveaux dispositifs envers ce public spécifique	2019	Rechercher un ou des porteurs de projets pour développer et garantir de nouveaux dispositifs d'accompagnement et d'offre de logement sur l'ensemble du territoire. Sécuriser les différentes étapes de l'accès au logement en mettant en place un parcours progressif	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre de logements captés.

Nombre de jeunes relogés (temporaire, pérenne).

Nombre de communes partenaires.

Évaluation à distance des parcours des jeunes relogés.

Indicateurs qualitatifs

Évaluation qualitative à distance des parcours des jeunes relogés

Axe local 1

Faciliter l'insertion des jeunes

Fiche projet 2

Renforcer les liens entre les services de l'Éducation Nationale et les partenaires intervenant dans le champ de la formation et de l'insertion professionnelle

Constat

- Manque de maillage entre l'Éducation Nationale et les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle.
- Manque d'informations sur les parcours et les trajectoires d'orientation professionnelle.
- Absence de temps dédiés aux interventions des partenaires ou professionnels dans les établissements scolaires.
- Mauvaise représentation des partenaires et de leurs rôles auprès des jeunes.

Les objectifs visés

- Améliorer la représentation des partenaires et du monde de l'entreprise auprès des jeunes.
- Développer et renforcer les mises en situation au sein des LP/CFA/EMA (coups de projecteurs) à destination des scolaires.
- Rendre le jeune et sa famille plus acteurs dans la découverte et la recherche de l'orientation.

Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1 Renforcer les liens de partenariat Éducation Nationale Région responsable de l'information de tous les publics collégiens et lycéens, assistantes sociales scolaires Mission Locale, EMA, partenaires accompagnant les jeunes (SEAPB, DEFI pour mieux accompagner les jeunes, notamment les décrocheurs)	Éducation Nationale Région Département	2020	Développer et renforcer les mises en situation au sein des LP/CFA/EMA (coups de projecteurs) à destination des scolaires, DEFI Mise en place de référents par territoire	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

2	<p>Créer un « rallye de l'insertion » pour les jeunes afin de favoriser leur autonomie dans leur parcours</p> <p>Qui fait quoi ? Quels sont mes droits ? Vers quels métiers puis-je me diriger en lien avec les besoins du territoire ?</p> <p>Quelles sont les personnes vers lesquelles je peux me retourner pour m'accompagner dans mes démarches d'insertion, quels sont les lieux ressources pour me renseigner ?</p>	Département CAPB	2020	<p>Organiser des circuits entreprises faisant déjà appel aux apprentis et stagiaires avec présentation des métiers, attentes vis-à-vis des stagiaires ou apprentis, échanges questions/réponses</p> <p>Recherche de co-financement</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
3	<p>Développer l'accompagnement sur tous les aspects</p> <p>Démarche administrative, règles de vie, autonomie dans les prises de décision...</p>	Département CAPB	2020	Mise en place de référents par territoire	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre de jeunes concernés.

Nombre d'actions développées.

Nombre de suites de parcours en lien avec les actions menées.

Nombre de COPIL et de rencontres.

Axe local 1

Faciliter l'insertion des jeunes

Fiche projet 3

Faciliter la mobilité des jeunes en insertion professionnelle ou salariés

Constat

- 1 jeune sur 2 sans permis, près de 80% des jeunes se disent non mobiles au-delà des cantons environnants, ou ayant des difficultés culturelles à envisager la mobilité loin de leur environnement.
- Les principaux pourvoyeurs d'emploi (hôtellerie, restauration, services à la personne) sont basés sur la côte littorale et proposent des emplois avec des horaires, des temps et des durées de travail atypiques qui induisent une précarité financière.
- Le réseau de transport en commun est à développer et à renforcer sur le territoire.

Les objectifs visés

- Permettre aux jeunes d'être correctement informés de l'ensemble des offres de mobilité.
- Accompagner les jeunes sur l'obtention du permis de conduire et les informer sur toutes les aides possibles.
- Rompre l'isolement des jeunes, favoriser l'autonomie, lever les blocages personnels et développer la confiance pour accepter la prise de risque.
- Établir une véritable stratégie des mobilités sur le territoire.

Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1 Développer un soutien au financement du permis AM, des abonnements de bus ou du permis de conduire par des actions citoyennes type TIG en partenariat avec les communes (bourse au permis) permettant en plus d'acquérir une première expérience professionnelle	Département	2019	Déploiement du dispositif de la « bourse au permis » auprès des communes	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

2	Créer un service type « Autolib » sur le territoire CAPB pour les majeurs en insertion et faciliter leur accès à la formation et à l'emploi	CAPB Département	2019	Mise en place d'une plateforme de la Mobilité (axe réseau de transports, axe information, axe formation...)	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
3	Créer un service de location de voiture à faible coût (ex Labo APSP)			Dans le cadre du Rallye de l'insertion (fiche action 2), intégration du volet mobilité	
4	Développer des services de location de scooter			Stages autour de la prise de risque, la confiance en soi, l'estime de soi, la prévention routière	

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Pourcentage de jeunes mobiles.

Nombres de jeunes participants aux actions proposées.

Indicateurs qualitatifs

Évolution du rayon d'emploi des jeunes ayant participé aux actions avec prise en compte du contexte d'offres de mobilité.

Axe local 1

Faciliter l'insertion des jeunes

Fiche projet 4

Développer la coordination entre les acteurs de l'insertion des jeunes

Constat

- Nombre très important d'acteurs et de partenaires œuvrant en direction de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (institutionnels, associatifs).
- Méconnaissance des actions et dispositifs mis en œuvre par des partenaires pourtant connus de tous.
- Actions cloisonnées au bénéfice d'un même public : manque de lisibilité et de coordination.
- Manque de traçabilité des actions entreprises autour d'un jeune : notion de parcours coordonné.
- Manque d'un « réseau » organisé qui entraîne une perte de connaissances, de temps et d'efficacité.
- Limites de la notion de « prise en charge globale » : perte d'efficacité à certains moments du parcours car entraîne un défaut d'orientation vers les spécialistes les plus à même de proposer l'action la plus adaptée.

Les objectifs visés

- Favoriser la connaissance mutuelle des acteurs du champ de l'insertion et le partage d'information.
- Décloisonner les actions en matière d'insertion sociale et professionnelle.
- Développer la complémentarité des offres plutôt que les mille-feuilles d'actions et de dispositifs.
- Favoriser l'autonomie du jeune et sa connaissance des acteurs de son territoire.
- Développer la coordination des acteurs par une meilleure connaissance, simplifier les modes de communication et d'échanges entre partenaires.
- Disposer d'un outil numérique, « vivant », mis à jour et évolutif.

Actions opérationnelles		Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1	Créer un annuaire des partenaires de l'insertion des jeunes à destination des acteurs	Département	2019	Favoriser la connaissance mutuelle des acteurs du champ de l'insertion et le partage d'information.	<input type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2	Développer des sessions de « formations actions » pour les professionnels à l'instar de ce que pratique le CLSM (visites sur site, découverte des pratiques des partenaires) et développer le réseau			Décloisonner les actions en matière d'insertion sociale et professionnelle. Développer la complémentarité des offres plutôt que les mille-feuilles d'actions et de dispositifs.	
3	Favoriser les rencontres partenariales régulières sur le parcours global des jeunes (toutes les thématiques) Organiser des événements ou animations du Réseau (formations, rencontres, événementiels...) Organiser 1 ou 2 rencontres partenariales par an			Favoriser l'autonomie du jeune et sa connaissance des acteurs de son territoire. Développer la coordination des acteurs par une meilleure connaissance, simplifier les modes de communication et d'échanges entre partenaires. Disposer d'un outil numérique, « vivant », mis à jour et évolutif.	

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre de partenaires engagés dans le Réseau.

Nombre de partenaires signataires de la charte.

Nombre d'actions réalisées par an au titre du Réseau.

Temps dédié par les partenaires pour l'action du Réseau (participation aux événements et réunions).

Nombre de connections des partenaires et des jeunes à la plateforme numérique.

Nombre de réunions et d'actions organisées dans le cadre du Réseau.

Indicateurs qualitatifs

Indicateurs qualitatifs sur la durée et la qualité des parcours d'insertion des jeunes (participation à des actions, entrée en formation, accès au 1^{er} emploi...).

Axe local 1

Faciliter l'insertion des jeunes

Fiche projet 5

Investir les nouvelles technologies de communication dans l'accompagnement des jeunes vers l'insertion professionnelle et les soutenir dans leur utilisation

Constat

- Les jeunes sont souvent utilisateurs des outils numériques pour leurs loisirs (réseaux sociaux, jeux en ligne) mais ne l'utilisent pas pour leurs démarches personnelles.
- Problème de compréhension de termes spécifiques, méconnaissance des démarches à effectuer.
- Le support numérique n'est pas assez concret.
- Les jeunes n'ont pas forcément d'adresse mail.
- Les foyers sont moins équipés (ordinateurs, imprimantes, scanners).
- Manque d'informations : il n'existe pas de plateforme numérique (seul support papier). Avec la priorité donnée sur le plan national à l'inclusion numérique, tenir compte du fait que de nombreuses formations seront mises en place et que cet aspect ne sera pas à développer dans cette action puisque existant par ailleurs.

Les objectifs visés

- Favoriser l'autonomie et l'appropriation des jeunes à l'utilisation des NTIC.
- Diversifier les modes de communication (numérique en plus du format papier).
- Développer un point numérique (avec imprimante et scanner) dans tous les villages.
- Former les jeunes à utiliser l'outil informatique dès le plus jeune âge au-delà des applications scientifiques en SVT dans le milieu scolaire (utilisation concrète dans la vie quotidienne).
- Animation d'ateliers sur les démarches personnelles et professionnelles à effectuer (ex : ateliers mis en œuvre par la Mission locale).
- Développer une couverture wifi sur tout le territoire (schéma départemental numérique et chantier de la Fibre Optique).

Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
<p>1</p> <p>Accompagner autrement les jeunes au moyen des nouvelles technologies (utilisation des réseaux sociaux, guide numérique, application actualisée)</p> <p>Former les jeunes à appréhender correctement l'outil numérique avec un réel accompagnement par des professionnels</p> <p>Accompagner les jeunes dans la compréhension de l'information qu'ils reçoivent avec un réel accompagnement par des professionnels</p>	<p>Mission locale et/ou Département</p>	<p>2019</p>	<p>La Mission Locale a initié, via le Fonds d'Aide aux jeunes (FAJ) des ateliers délocalisés sur un territoire élargi qui prend en compte la ruralité et la mobilité. Le SDSel Nive Nivelle aura plusieurs points d'accueil de ces ateliers numériques qui démarrent en 2018.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé</p>
<p>2</p> <p>Développer une application pour Smartphone type « guide des jeunes du 64 » en version numérique avec des liens vers les partenaires et les dispositifs d'aide</p>	<p>Département</p>			
<p>3</p> <p>Développer une plateforme d'information sur support type réseaux sociaux</p>				

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre de participants aux ateliers + questionnaire.

Fréquentation des lieux des points informatiques : élargement.

Indicateurs qualitatifs

Fréquentation des lieux des points informatiques : questionnaire de satisfaction.

Chantier 2 – Intégrer les enjeux de la santé dans le parcours des personnes en insertion

« Il est important de faire connaître aux entreprises les particularités des personnes reconnues travailleur handicapé. Elles ont besoin d'être accompagnées sur les questions d'aménagement de poste, d'adaptation aux pathologies chroniques, de fatigabilité pour ce type de salariés. »

« Les personnes ne se reconnaissent pas forcément dans le champ du handicap, elles ont besoin d'être soutenues dans cette acceptation pour pouvoir aborder la question de l'emploi et de l'insertion avec cette réalité. Le milieu associatif est une ressource, pas une voie de garage occupationnelle. Il peut s'y travailler d'autres voies utiles dans le parcours d'insertion comme le « savoir être » et permettre de développer de nouveaux « savoirs faire » à faire valoir dans une nouvelle perspective d'emploi. »

Axe local 2

Intégrer les enjeux de la santé dans le parcours des personnes en insertion

Fiche projet 1

« Essayons ensemble »

Constat

- Les acteurs estiment mal se connaître et ressentent le besoin de se rencontrer pour échanger ensemble, échanger des informations sur les projets en cours, à venir.
- Informer la communauté des difficultés rencontrées.

Les objectifs visés

- Améliorer la connaissance mutuelle des dispositifs existants et émergents.
- Actualiser ses connaissances sur ce qui existe sur le territoire.
- Trouver du soutien technique / rompre l'isolement professionnel.
- Développer ses compétences en matière de connaissance affinée des publics et de leurs problématiques de santé.
- Établir des partenariats et les formaliser.

Les résultats attendus au terme du PTI

- Formalisation des modalités de partenariat.
- Création d'un atelier d'échange interprofessionnel.
- Création d'un groupe ressource.

	Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1	Organiser des temps de rencontre interprofessionnels sur le double versant de la prévention de l'exclusion sociale des personnes en fragilité psychique, psychologique et de l'accompagnement de ces personnes.	Département et CLSM (Conseils Locaux de Santé Mentale)	2019	<p>Financement possible : Groupement de Coopération Sanitaire Santé Mentale – GCSSM</p> <p>Projet en cours du CLSM (Cellule Situations complexes) mais élargir au-delà de la santé mentale, santé plus globale comme frein dans le champ de l'Insertion.</p> <p>L'ARS a sollicité la CAPB pour qu'elle s'engage sur un Contrat Local de Santé. La CAPB doit se prononcer sur cette question à partir du diagnostic territorial. Le croisement de ces constats sera pertinent.</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de réunions annuelles.
- Nombre de participants.
- Nombre de formations mises en place.
- Nombre de nouveaux partenaires, nombre de départs.

Indicateurs qualitatifs

- Origine professionnelle des participants.
- Niveau de satisfaction des participants.

Axe local 2

Intégrer les enjeux de la santé dans le parcours des personnes en insertion

Fiche projet 2

Du domicile vers l'extérieur : rompre l'isolement

Constat

- Certains bénéficiaires des minima sociaux sont tellement isolés et en perte de confiance qu'ils ont perdu une certaine capacité à interagir socialement.
- Cette situation d'isolement entraîne un non accès aux droits, une dégradation de l'état de santé physique et psychique et empêche cette personne d'amorcer son parcours d'insertion ou de réinsertion sociale.

Les objectifs visés

- Améliorer la connaissance mutuelle des dispositifs existants et émergents.
- Actualiser ses connaissances sur ce qui existe sur le territoire.
- Trouver du soutien technique / rompre l'isolement professionnel.
- Développer ses compétences en matière de connaissance affinée des publics et de leurs problématiques de santé.
- Établir des partenariats et les formaliser.

Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
<p>1 Proposer une médiation en faveur des publics isolés, alternatives à l'emploi en vue de restaurer le lien social, le sentiment d'utilité, la confiance en soi et l'estime de soi.</p>	<p>Département</p>	<p>2019</p>	<p>Professionnels travailleurs sociaux, professionnels de santé, associations caritatives, centres sociaux</p> <p>Volontaires service civique</p> <p>Action qui évoque le besoin de lieux de socialisation pour permettre une intégration dans la société. L'action devrait être cofinancée et reposer sur des modalités d'intervention différentes de l'intervention sociale ou médico-sociale.</p> <p>Nécessité d'un accompagnement momentané d'un travailleur social au domicile de la personne, pour rétablir un premier niveau de confiance et mettre en place les conditions pour que la personne accepte de sortir de chez elle pour participer à des actions plus collectives.</p> <p>Fiche d'alerte, de repérage</p> <p>Identification et mobilisation des partenaires</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé</p>

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Proposer une médiation en faveur des publics isolés, alternatives à l'emploi en vue de restaurer le lien social, le sentiment d'utilité, la confiance en soi et l'estime de soi.

Axe local 2

Intégrer les enjeux de la santé dans le parcours des personnes en insertion

Fiche projet 3

Valoriser les capacités des personnes en difficultés psychiques par l'activité

Constat

- Les professionnels indiquent qu'ils ont besoin d'outils permettant aux personnes qu'ils réussissent à remettre en parcours de faire des expériences positives, de développer leurs compétences, de se sentir à nouveau capable de faire...
- Un espace proposant des activités diverses, que les personnes peuvent pratiquer en collectif, dans lequel ils peuvent reprendre confiance en leur capacité d'apprendre, de développer des compétences.
- Cet espace permettrait de restaurer et maintenir un niveau de confiance suffisant pour accéder à une formation qualifiante ou une recherche d'emploi, reprendre sa place en qualité de citoyen.
- Importance d'un co-financement pour que le sort de la structure ne dépende pas d'un seul financeur.

Les objectifs visés

- Développer ses compétences.
- Créer du lien social.
- Expérimenter de nouvelles activités.
- Restaurer et maintenir la confiance en soi.
- Faire société.
- Utiliser les ressources et actions déjà existantes.

Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1 Rendre la personne actrice de son parcours d'insertion par des activités telles que le sport, la culture, et dans le domaine de l'accès aux droits (GEM tout public).	Département Pôle Emploi	2019	Appels à projets Structure coordinatrice à créer : un espace d'accueil dédié Un référent santé/inclusion sociale pour recenser les besoins et tenir à jour l'inventaire des dispositifs existants	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre d'actions proposées.

Nombre de partenaires impliquées.

Nombre de personnes sollicitées par action/nombre de participants/écart.

Axe local 2

Intégrer les enjeux de la santé dans le parcours des personnes en insertion

Fiche projet 4

Développer des programmes d'accès à l'emploi adapté

Constat

- De nombreux bénéficiaires souhaitent avoir une activité salariée mais sont dans l'incapacité partielle d'y accéder.
- Il faudrait des structures souples permettant aux personnes de trouver les modalités d'insertion qui leur correspondent à un moment précis de leur parcours.
- Un espace dans lequel on tolère par exemple une faible productivité, un certain absentéisme, des retards...
- Dans lequel la personne peut trouver soutien et encouragement... et dans lequel on tient compte des freins liés à l'état de santé ou de dé-socialisation de la personne.

Les objectifs visés

- Reprendre confiance en sa capacité à occuper un poste de travail.
- Retrouver un rythme de travail progressif.
- Obtenir une rémunération.
- Avoir un contrat de travail.
- Expérimenter une situation de travail.
- Retrouver confiance.
- Valider un projet professionnel.

Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1 Expérimenter des « ateliers d'insertion » permettant aux personnes d'exercer une activité en prenant en compte l'ensemble des difficultés qu'elles peuvent rencontrer sur le plan médico-social (ex : « les bocaux solidaires » porté par Atherbea) ainsi que le cadre légal du travail temporaire à la journée.	SDSel	2020	Inviter les personnes ressources pour partage d'expérience Identifier et mobiliser des commanditaires proposant des missions simples (ex : supermarché pour tri des fruits et légumes en voie de péremption) A titre expérimental financements Fondation de France, Mécénat, Entreprises par le biais du RSE (Responsabilité sociale des entreprises)	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre de partenaires impliqués pour l'orientation, prescriptions.

Nombre de partenaires impliqués pour la mise en œuvre du projet.

Nombre de bénéficiaires.

Nombre de mois d'utilisation de ce parcours avant changement pour une autre étape du projet personnalisé.

Cette fiche action rejoint la démarche des chantiers d'insertion. Elle se situe en amont du projet de la CAPB de favoriser l'émergence de nouvelles activités sur des secteurs porteurs. Elle se situe dans le droit fil des actions menées par les GEIQ.

Chantier 3 – Favoriser le rapprochement du monde de l’entreprise des enjeux de l’Insertion

« La problématique de la reprise d’activité qui entraîne la sortie des barèmes d’éligibilité aux dispositifs d’aides pose la question du soutien aux efforts d’emploi. Une réflexion doit être menée autour de cette question lors de la sortie du dispositif RSA pour anticiper et sécuriser cette période. L’accès au logement et à la mobilité notamment sont de réelles problématiques (sortie barème FSL, plus éligible au fond insertion...). »

« Nous observons la nécessité de mieux coordonner les actions de soutien au moment de la reprise d’activité. C’est une étape fragile pour la personne où l’étayage est important afin de pérenniser le parcours d’insertion et éviter les échecs à la reprise d’activité »

« La DIRECCTE a mandaté l’AFPA pour faire une évaluation sur l’emploi des seniors et leur employabilité. La question de l’adéquation entre l’offre et la demande est posée. »

« L’expérimentation menée sur le SDSel Adour BAB autour du « parcours de dynamisation des seniors » répond à cette problématique et au besoin de consolider les personnes éloignées de l’emploi pendant plusieurs années, notamment en termes d’estime et de confiance en soi. »

« Aller chercher les compétences, les potentiels chez le public le plus éloigné de l’emploi pour les accompagner vers ces métiers « mal aimés » des services à la personne et services à domicile est un véritable enjeu. La saisonnalité impacte énormément sur les possibilités de recrutement dans ce secteur car les recrutements pour les saisons captent un nombre important de salariés potentiels pour le secteur des services à la personne moins attractif. De plus les questions de logement et de mobilité sont des freins pour investir ce secteur. »

« Au-delà des entreprises, il faut s’intéresser aux branches professionnelles qui ont un rôle d’observatoire. Il est également nécessaire d’intensifier la présence des entreprises au moment des actions de formation pour créer des liens et des passerelles. »

« Le Département se donne pour objectif de développer les clauses d'insertion dans tous ses marchés publics à compter de 2019. Le chantier de la fibre optique sera une priorité dans ce domaine et il faudra sur les territoires identifier le public pouvant en bénéficier. »

Axe local 3

Favoriser le rapprochement du monde de l'entreprise des enjeux de l'Insertion

Fiche projet 1

Réaliser un diagnostic et une analyse de l'existant en matière d'insertion professionnelle sur le Territoire Nive Nivelle

Constat

- Le Bassin d'emploi de Bayonne dispose d'une multitude de structures d'insertion ayant chacune des outils spécifiques en direction des différents publics.
- Manque de communication et de coordination entre les différentes structures.
- Difficultés pour les publics de se repérer dans les dispositifs proposés.
- Pas de recensement exhaustif des dispositifs existants.
- Empilement des actions d'insertion en faveur des publics - difficultés à identifier les actions - manque d'efficacité.
- Difficultés à mobiliser le public et à communiquer de façon visible sur les actions menées.

Les objectifs visés

Rendre lisible l'existant et faciliter l'accès aux publics, aux partenaires.

Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
<p>1 Mobiliser un étudiant ou un groupe d'étudiants en Master pour réaliser le diagnostic, la cartographie et l'analyse de l'existant en matière d'insertion par l'activité et l'emploi sur le bassin d'emploi de Bayonne pour un stage de 4-6 mois avec comme objectifs :</p> <p>La réalisation d'un diagnostic de l'existant en termes d'acteurs, de partenaires, de structures, de dispositifs, d'implantation géographique</p> <p>L'identification et l'analyse des leviers et des freins en termes d'accès ou de maintien à l'emploi</p> <p>L'identification de la réponse aux besoins et des manques</p> <p>La proposition d'un plan d'action</p>	Département	2019	<p>Recruter un étudiant en 2^e cycle (MASTER) sur les politiques publiques, développement territorial, ingénierie sociale (DEIS à l'ITS Pau + IEP Bordeaux : groupe d'étudiants pour une étude de terrain et de problématiques : étude territoriale, diagnostic, veille, collecte des ressources et sites déjà référencés...)</p> <p>Ressources (AUDAP, INAE Nouvelle Aquitaine, CAP Métiers ...)</p> <p>Outil numérique</p> <p>Mise à disposition de matériels ou véhicules</p> <p>Gratification stagiaire + matériel</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Non engagé</p> <p><input type="checkbox"/> En cours</p> <p><input type="checkbox"/> Réalisé</p>

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Réalisation du diagnostic et cartographie.

Exhaustivité de l'outil.

Utilisation par les acteurs.

Axe local 3

Favoriser le rapprochement du monde de l'entreprise des enjeux de l'insertion

Fiche projet 2

Développer la mobilité grâce à des solutions alternatives adaptées au public en insertion

Constat

- Principaux pourvoyeurs d'emploi hôtellerie restauration sur horaires atypiques et décalés.
- Les publics en insertion avec véhicule dégradé ou sans véhicule, ou sans permis.
- Coût moyen d'un véhicule 3000/€ par an sur parc ancien.
- Nombre croissant de familles monoparentales (garde d'enfants).
- Coût des transports en commun notamment pour le public en insertion et les familles nombreuses.
- Suppression de dispositifs qui existaient pour les publics les plus fragiles.
- Problèmes de fluidité et continuité des transports sur Pays basque et avec le voisin landais.
- Multiplication des automates dans les gares et station-service (comment faire sans carte bancaire).

Les objectifs visés

- Structurer l'information, la formation à la mobilité pour les personnes les plus éloignées.
- Optimiser les moyens et faciliter les collaborations.
- Soutenir financièrement les publics.
- Soutenir le développement d'offres alternatives de transport et de réparation de véhicules.

Actions opérationnelles		Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1	<p>Développer des solutions alternatives à la mobilité</p> <p>Prêt ou location de véhicule, de scooter, co-voiturage, transport en commun, aide à l'acquisition de véhicule</p> <p>Créer un service de location de voiture à faible coût (ex : action de labo APSP)</p> <p>Aide financière pour la réparation de véhicule (hors public bénéficiaires du RSA)</p>	Département CAPB	2019	<p>Un gestionnaire unique mobilité Pays basque</p> <p>Un référent mobilité en mairie pour relayer les demandes</p> <p>Des appels à projets pour susciter le développement des offres associatives</p> <p>Un gestionnaire de l'espace collaboratif</p> <p>Réaliser un état des lieux des offres de service existantes pour les rendre accessibles et lisibles</p> <p>Benchmark sur des dispositifs innovants existants ailleurs</p> <p>Créer une plateforme Mobilité Pays basque pour la recherche de solutions de mobilité assortie d'un accompagnement individualisé en fonction de chaque besoin</p> <p>Créer un espace collaboratif numérique à destination des professionnels et usagers</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Bilan annuel au regard de l'état des lieux mobilité initial.

Nombre d'offres alternatives.

Nombre de clic.

Indicateurs qualitatifs

Nombre de besoins non couverts.

Axe local 3

Favoriser le rapprochement du monde de l'entreprise des enjeux de l'Insertion

Fiche projet 3

Favoriser la mobilisation du public et sa participation aux actions visant à son insertion

Constat

- Faible mobilisation du public sur les actions existantes : actions de formation du PRF, forum de recrutement, Zoom organisés par EMA, opérations de recrutement...
- Offre et demande d'emploi qui ne sont pas toujours en adéquation.

Les objectifs visés

- Réduire le nombre d'interlocuteurs auprès d'un bénéficiaire.
- Développer les liens de proximité entre référents et partenaires.
- Mobiliser le public sur les emplois en tension.
- Trouver des leviers pour mobiliser davantage le public sur les actions proposées (EMA, offres d'emploi...).
- Travailler à la mobilisation des publics sur les formations du PRF.

Actions opérationnelles		Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1	Mobiliser le public en insertion sur les actions menées par les différents acteurs - action de formation du PRF - forum de recrutement - zoom organisés par EMA	Département	2019	Coordonner les actions existantes = PILOTAGE avec l'appui du plan d'action élaboré par le cabinet Dictys Conseil : - réduire leur nombre pour plus de mobilisation des entreprises - cibler les actions par « branche » - créer un « Guichet Unique Numérique » avec différentes portes d'entrée (métier, emploi, territoire...) - Cartographie des actions et outils existants sur le territoire (cf : AROFE) - Inscription unique	<input type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2	Trouver des leviers pour favoriser la participation des usagers.				

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre de participants.

Indicateurs qualitatifs

Création du « guichet unique numérique ».

Axe local 3

Favoriser le rapprochement du monde de l'entreprise des enjeux de l'insertion

Fiche projet 4

Développer la communication entre les acteurs du champ de l'insertion

Constat

- Manque de connaissance des acteurs entre eux : Quelle structure/Quelle action/Sur quel(s) territoire(s)/Adresse(s)/Interlocuteur(s).
- Manque d'information sur l'évolution (développement, restriction, évolutions réglementaires etc.) des dispositifs proposés par chacun des acteurs.
- Pas d'espace commun numérique pour s'informer sur les actions et dispositifs en lien avec l'insertion professionnelle.
- Pas d'espace commun physique (exemple : réunions, comités, séminaires) pour amener une dynamique d'information et de collaboration.

Les objectifs visés

1^{er} niveau

- Améliorer la connaissance des différents acteurs entre eux et les dispositifs qu'ils portent.
- Permettre aux acteurs de relayer les informations qu'ils souhaitent diffuser (ex : forum etc).
- Permettre aux acteurs d'avoir accès aux informations actuelles les concernant sur le(s) territoire(s).

2^e niveau

- Améliorer la collaboration/favoriser les échanges (mutualisation des forums, participation aux séminaires etc.).
- Donner une information/réponse actualisée aux personnes accompagnées (exemple : forum...).

Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1 Mise en ligne de la plateforme numérique et des rencontres interprofessionnelles pour informer les acteurs sur les autres structures et dispositifs et faire vivre le réseau	Département	2019	Un référent CD qui centralise/actualise en lien avec les partenaires - aptitudes informatiques - en lien constant avec acteurs - connaissance du territoire (acteurs, dispositifs, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

2	Rencontre des professionnels pour qu'ils s'informent et développent leur collaboration				
3	Plateforme de rencontre entre acteurs des champs de l'insertion, de la formation, de l'emploi sur le SDSel pour mieux se connaître, mieux partager nos actions, faire circuler l'information sur les offres d'emploi, de formation... avec zoom sur certains métiers adaptés au public en difficulté.	Département	2019	Un référent CD qui centralise/ actualise en lien avec les partenaires Salles Matériels événementiel Matériel d'animation	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Retours des participants - niveau de participation, questionnaires, entretiens.

Évaluer le volume des retours.

Mutualisation des actions sur le terrain etc.

Indicateurs qualitatifs

Évaluer la qualité des retours.

Le pilotage, le suivi et l'évaluation du Pacte

Le pilotage du Pacte

La Gouvernance du PTLI est assurée à l'échelon du SDSel à travers le Comité Territorial des Partenaires, instance de pilotage, de suivi et d'évaluation.

Le Comité Territorial des Partenaires s'est réuni à trois reprises en 2018.

Il réunit des membres cadres du SDSel et des partenaires institutionnels du territoire impliqués dans le champ de l'insertion. Il valide les thématiques retenues, détermine, priorise et les actions à mener, construit les indicateurs d'évaluation, évalue les actions.

Le pilotage est assuré par la Directrice du SDSel. L'animation relève de la mission du Chef de Service Développement Territorial et Insertion.

Le Comité Territorial des Partenaires est composé de :

- Cadres du SDSel
- Communauté d'Agglomération Pays basque
- Agence Pôle Emploi Saint-Jean-de-Luz
- Conseil Local de Santé Mentale
- SOLIHA
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Conseil régional
- CCAS Ustaritz
- CCAS Ciboure
- CCAS Saint-Jean-de-Luz
- Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque

Le suivi opérationnel des chantiers partenariaux

Les chantiers engagés dans cette première phase du Pacte Local seront menés dans le cadre d'une réflexion partagée et d'une co-construction avec nos partenaires locaux.

A cet effet, les groupes de travail sont co-animés avec des partenaires en lien avec les problématiques identifiées afin de pouvoir élargir le point de vue et de s'assurer une prise en compte des différents enjeux, au-delà de notre propre vision. Chaque

groupe a travaillé selon la même méthodologie définie en Comité Territorial. La participation des partenaires a été diversifiée, permettant un regard croisé et des échanges très riches sur les problématiques soulevées. La méthodologie retenue s'est avérée pertinente, facilitant les échanges et les productions au sein des groupes et sous-groupes. Les objectifs fixés ont été atteints en trois séances. De nombreuses pistes d'actions ont émergé, regroupées par thématiques et priorisés grâce au « cube de Stern ».

Le « cube de Stern » a notamment coté les actions au regard de :

- La pertinence de l'action au regard du PDI
- La pertinence de l'action au regard des besoins du Territoire
- La faisabilité
- L'implication des partenaires et acteurs potentiellement concernés

Des fiches actions ont été rédigées pour chaque action priorisée et portées à la validation du Comité Territorial du 29 juin 2018.

Le suivi opérationnel des chantiers partenariaux sera assuré par le Chef de Service Développement Territorial et Insertion en lien avec la Directrice du SDSel.

La programmation des actions sur la durée du PTLI (2018-2021) relève du Comité Territorial des Partenaires en lien avec le Comité de Pilotage du PTI.

La validation finale des chantiers relève des prérogatives des élus. Ceux-ci feront l'objet d'un examen en Assemblée Départementale à la fin de l'année 2018. La programmation des actions sur la durée du PTLI (2018-2021) en découlera.

L'évaluation sera élaborée au sein du Comité Territorial des Partenaires qui continuera à se réunir tout au long de la durée du PTLI (prochaine échéance en octobre 2018).

INSERTION

Département des Pyrénées-Atlantiques

64, avenue Jean Biray

64058 Pau Cedex 9

4, allée des Platanes - BP 431

64104 Bayonne Cedex



**PLUS PROCHE,
PLUS SOLIDAIRE**
SOLIDARITÉ